

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
4/08/2025

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN

G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN

J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Réf. 1. 30/07/2025

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY**Objet de la délibération :** Bail commercial pour l'activité Ybertin'Art –

Il s'agit de modifier la délibération du 12 mai 2025 prévoyant le bail commercial concernant l'activité Ybertin'Art à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, d'un montant de 800 € révisé de 30 % pendant 3 ans depuis son arrivée au 1<sup>er</sup> novembre 2024, soit jusqu'au 31/10/2027.

Après en avoir délibéré, Valérie Laisney précisant que Monsieur Coenen ne prend pas part au vote, Jean-Jacques Eloi s'abstenant, le conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour signer ce bail par devant Maître Fleuret, tel que défini au nom de Madame Virginie Coenen, en gardant les clauses prévues en cas de revente et définies dans la délibération 1.12/05/2025.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Accusé de réception en préfecture  
050-200085405-20250730-01-30-07-2025-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2025  
Date de réception préfecture : 01/08/2025

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

Date d'affichage
4/08/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET  
**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN  
 G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
 J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Réf. 2. 30/07/2025

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** Création d'un poste à temps non complet d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe – 30 heures hebdomadaires - -

. Il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de Nadège K'DUAL de 28 h à 30 h.

Après débat, Sandra Enée vote contre, le conseil municipal accepte à la majorité cette création de poste à hauteur de 30 h/hebdomadaire pour modification du temps de travail de l'agent Nadège K'Dual à compter du 01/09/2025.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le  
 et publication ou notification  
 du

Accusé de réception en préfecture  
 050-200085405-20250730-02-30-07-2025-DE  
 Date de télétransmission : 01/08/2025  
 Date de réception préfecture : 01/08/2025

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

Date d'affichage
4/08/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET  
**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN  
 G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
 J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Réf. 3. 30/07/2025

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** Approbation de l'avenant n° 3 SCE - mission de MO pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées Boisroger et Montsurvent –

Dans le cadre de ce dossier complexe du projet de travaux d'extension des réseaux d'eaux usées sur les territoires de Boisroger et Montsurvent, nous devons relancer un appel d'offres.

Pour ce faire, il est demandé au conseil municipal d'accepter l'avenant du cabinet SCE, assurant la mission de maîtrise d'œuvre, qui se chargera de refaire le dossier de consultation et le suivi de cet appel d'offres.

Le montant de cet avenant n°3 s'élève à la somme de 13 500 € HT, soit 16 200 € TTC, portant ainsi le montant du marché de MO à la somme 256 168.33 € HT, soit 307 402 € TTC et prévoit une prolongation de délai de ce marché.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Legoubey et après en avoir débattu, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°3 du cabinet SCE.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le  
 et publication ou notification  
 du



Acte déposé en préfecture  
 05-20250730-03-30-07-2025-DE  
 Date de réception : 01/08/2025  
 Date de réception préfecture : 01/08/2025

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
4/08/2025

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 4. 30/07/2025

**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN  
G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY**Objet de la délibération :** - Fixation des loyers des logements de la maison des 4 saisons –

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, les montants de loyer, incluant la provision de 50 € pour les charges, sont fixés :

- Logement 1 = 300 €/mois
- Logements 2, 5, 6 et 7 = 330 €/mois
- Logement 3, 4 = 350 €/mois

Un dépôt de garantie d'un montant de 1 mois de loyer sera demandé et les règlements seront à faire par prélèvements.

Le plan précisant lesdits logements est annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

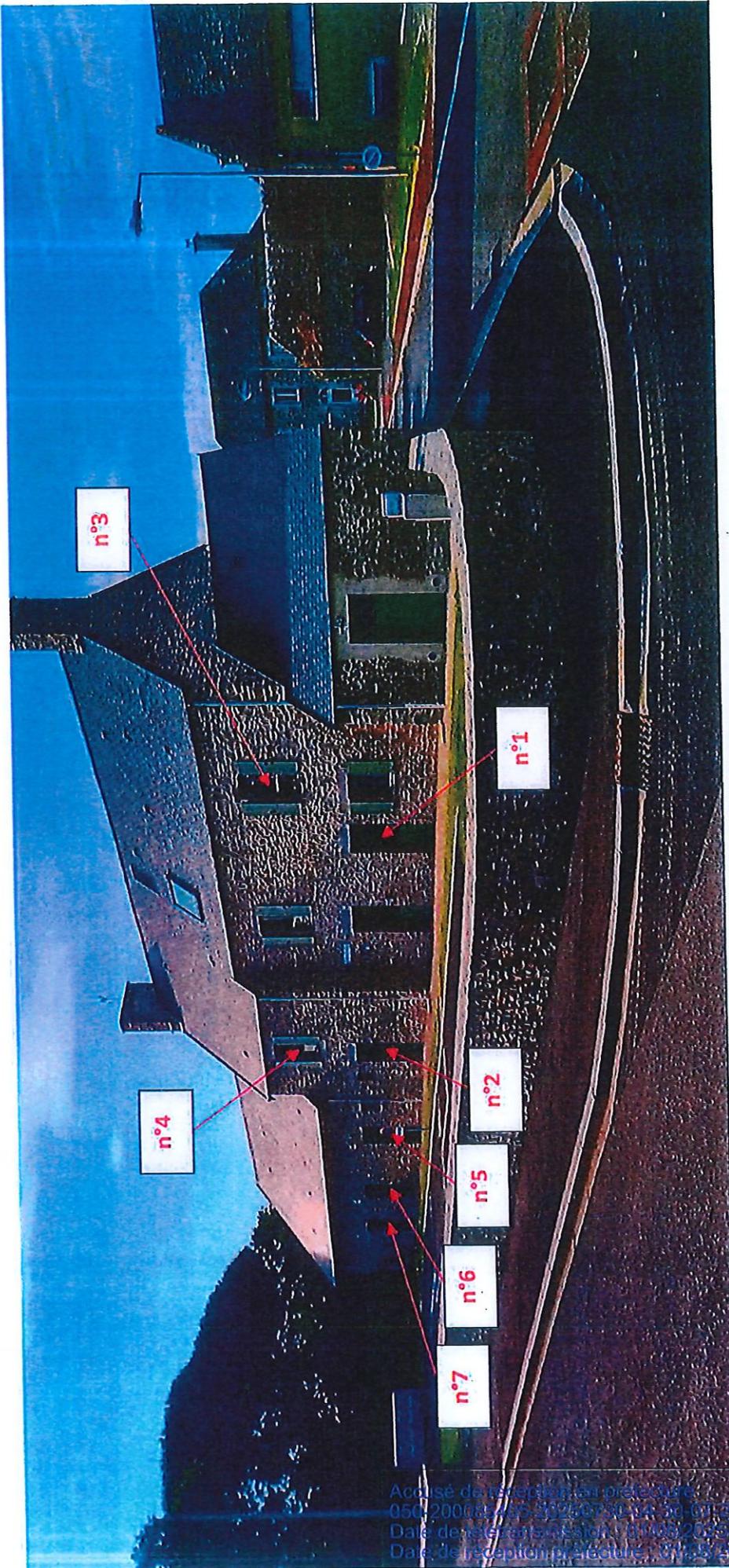
Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du



Accusé de réception en préfecture  
050-200085418-20250730-04-30-07-2025-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2025  
Date de réception préfecture : 01/08/2025



Accusé de réception en préfecture  
050 200085745 20240730 04 50 01 2025-DE  
Date de réception en préfecture : 01/08/2025  
Date de réception en préfecture : 01/08/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
4/08/2025

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Réf. 5. 30/07/2025

**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN  
G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Travaux sur les protections géotextiles de défense contre la mer –

Il s'agit de la réparation de notre géotube. Pour cela, il nous a fallu accepter en urgence le devis de FATOUT d'un montant de 2 956 € HT, soit 3 547.20 € TTC étant entendu que CMB participerait à hauteur de 30 % du montant HT, soit pour la somme de 886.80 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal, approuve à la majorité, Béatrice Gosselin vote contre, la réalisation de ces travaux et la somme engagée par le devis de l'entreprise Fatout ; le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière de CMB.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Accusé de réception en préfecture  
050-200085405-20250730-05-30-07-2025-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2025  
Date de réception préfecture : 01/08/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
4/08/2025

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET  
**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

Réf. 6. 30/07/2025

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN  
G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Achat d'un véhicule -

La somme de 18 000 € TTC était inscrite au BP 2025 pour prévoir l'achat d'un camion pour le service TP. L'opportunité d'achat s'étant présentée, il appartient au conseil municipal d'acter cet achat pour la somme, inférieure aux prévisions budgétaires, de 13 291.76 € TTC (frais d'immatriculation inclus). Il s'agit d'un DUCATO FIAT de 2014 et avec 109 000 kms au compteur.

Après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet achat.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Accusé de réception en préfecture  
050-200085405-20250730-06-30-07-2025-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2025  
Date de réception préfecture : 01/08/2025

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

Date d'affichage
4/08/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET  
**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN  
 G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
 J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Réf. 7. 30/07/2025

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY**Objet de la délibération :** - Equipement de caméras de surveillance pour les containers de la Filature

Yves Gosselin rappelle les incivilités au niveau des containers de la Filature. Après une étude pour différentes solutions, il est proposé au conseil municipal de retenir le devis de YESSS pour la fourniture de matériel de vidéo surveillance destiné à être placé près des containers de la Filature ; le montant du devis s'élève à la somme de 1 641.05 € HT, soit 1 969.26 € TTC. La pose sera faite par les agents municipaux.

Le conseil municipal donne son accord unanime pour ce devis et cet équipement, dont les enregistrements pourront être regardés à distance sur un téléphone ou tablette.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le  
 et publication ou notification  
 du

Accusé de réception en préfecture  
 050-200085405-20250730-07-30-07-2025-DE  
 Date de télétransmission : 01/08/2025  
 Date de réception préfecture : 01/08/2025

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

Date d'affichage
4/08/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSELIN, Yves GOSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSELIN  
G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Réf. 8. 30/07/2025

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY**Objet de la délibération :** - Travaux de plomberie au logement de Boisroger –

Travaux de plomberie au logement de Boisroger, présentés par Yves Gosselin : le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise POIRIER d'un montant des 2 855.50 € HT, soit 3 138.17 € TTC pour déplacer de la tuyauterie et des radiateurs et permettre de réaliser les nécessaires travaux d'isolation intérieure du logement, qui sont nécessaires et qui seront ensuite réalisés en régie. Le devis de l'entreprise Poirier présenté ce jour est accepté à l'unanimité du conseil municipal.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Accusé de réception en préfecture  
050-200085405-20250730-08-30-07-2025-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2025  
Date de réception préfecture : 01/08/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
4/08/2025

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET  
**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

Ref. 9. 30/07/2025

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN  
G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Opération de dératization des réseaux d'eaux usées -

Jean-Pierre Legoubey explique que nous avons constaté la présence de rats dans le réseau d'assainissement notamment au camping et certains postes étudiés. Nous avons donc sollicité une société pour envisager une intervention. Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis d'Assistance nuisibles pour assurer le traitement du réseau d'égout sur l'ensemble des 3 communes avec 2 passages, un au printemps et un à l'automne pour un montant total de 2 370 € HT, soit 2 844 € TTC

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Accusé de réception en préfecture  
050-200085405-20250730-09-30-07-2025-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2025  
Date de réception préfecture : 01/08/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
4/08/2025

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSELIN, Yves GOSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET  
**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

Ref. 10. 30/07/2025

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSELIN  
G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Achat d'un radar pédagogique pour Montsurvent –

Le radar pédagogique situé sur le territoire de Montsurvent a été arraché à la tempête de 2023 et il est nécessaire de le remplacer. Après avoir entendu l'exposé de Christophe Bourgeot, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de Signaux Girod d'un montant de 2 912.34 € HT, soit 3 494.81 € TTC.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Accusé de réception en préfecture  
050-200085405-20250730-10-30-07-2025-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2025  
Date de réception préfecture : 01/08/2025

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
4/08/2025

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET  
**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

Réf. 11. 30/07/2025

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN  
 G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
 J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY**Objet de la délibération :** - Location du terrain cadastré AV 41 -

Location d'un terrain, présenté par Monsieur le Maire : il s'agit de la parcelle cadastrée AV 41 à proximité du moulin et utilisée jusque-là pour parking et implantation de tentes lors de la fête du moulin, avec accord gracieux des propriétaires depuis 15 ans. Les propriétaires se sont manifestés pour demander une indemnité et une réflexion d'éventuel achat futur est en cours. A ce stade et pour l'année 2025, le conseil municipal décide à l'unanimité de leur louer ce terrain pour en maintenir l'usage nécessaire en lien avec l'activité du moulin, selon la redevance de 500 €. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et engager cette somme.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le  
 et publication ou notification  
 du

Accusé de réception en préfecture  
 050-200085405-20250730-11-30-07-2025-DE  
 Date de télétransmission : 01/08/2025  
 Date de réception préfecture : 01/08/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
4/08/2025

Réf. 12. 30/07/2025

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET  
**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN  
G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Location d'illuminations -

Monsieur le Maire rappelle que notre parc d'illuminations est vétuste. David Laurent ajoute que la commune versait une subvention annuelle au comité des fêtes pour l'entretien de nos illuminations et qu'une équipe de bénévoles travaillait pour la remise en état de ces matériels. Aujourd'hui cela devient très complexe et le comité des fêtes demande qu'une location soit donc envisagée par la commune ; la pose des illuminations resterait assurée par le comité des fêtes. Le conseil municipal après en avoir délibéré, retient à la majorité (Cécile Durel et Roseline Benoist s'abstiennent) le **devis de « Illuminations services » d'un montant de 4 830 € HT, soit 5 796 € TTC** pour la location annuelle et pour une durée engagée de 4 ans, étant entendu que la subvention de 2 000 € annuelle ne sera plus versée au comité des fêtes.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du



Accuse de réception en préfecture  
050-200085405-20250730-12-30-07-2025-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2025  
Date de réception préfecture : 01/08/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
4/08/2025

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET  
**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

Ref. 13. 30/07/2025

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN  
G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Aménagement du réseau d'éclairage public rue Es Galliot à Servigny –

Le SDEM 50 propose l'extension de l'éclairage public sur la RD274 et le remplacement de 4 luminaires vétustes pour un montant total de 28 200 € HT et une participation financière pour la commune de 19 740 € HT. Le conseil municipal donne son plein accord pour ces travaux et engager la participation financière au SDEM5 selon l'annexe financière présentée par le SDEM 50.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Accusé de réception en préfecture  
050-200085405-20250730-13-30-07-2025-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2025  
Date de réception préfecture : 01/08/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 30 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le trente

Date de convocation
17/07/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
4/08/2025

**Présents :** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIT, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET  
**Excusés :** Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Jean LAMY, Stéphanie POTET

Réf. 14. 30/07/2025

**Pouvoirs :** J. GAILLET ayant donné pouvoir à B. GOSSELIN  
G. COENEN ayant donné pouvoir à A. COLIN  
J. BOUTELOUP ayant donné pouvoir à D. LAURENT

**Secrétaire :** Stéphanie GODEFROY

**Objet de la délibération :** - Travaux de clôture à la Filature –

Après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin et après en avoir débattu, le conseil municipal décide de confier la réalisation des travaux de clôture entre la Filature et les anciens terrains Outrequin à l'entreprise JM Vivier et de retenir le devis d'un montant de 11 993 € HT, soit 14 391.60 € TTC.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Accusé de réception en préfecture  
050-200085405-20250730-14-30-07-2025-DE  
Date de télétransmission : 01/08/2025  
Date de réception préfecture : 01/08/2025